

EXTRAIT* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 5 avril 2023

* *Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.*

Etaient absents excusés :

Mme Monique CATON pouvoir M. Thomas LEPILLER .

M. Éric BAZET pouvoir Mme Catherine LEPILLER,

Absents: Mrs. Antonio ALVES HELENO, Jacques LEGROS.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du P.V. du 15 mars 2023,
- 2) Vote des comptes de Gestion Commune et Eau 2022 (Délib.),
- 3) Vote des comptes Administratifs 2022 Commune et Eau (Délib.),
- 4) Affectation des résultats Commune et Eau (Délib.),
- 5) Vote des amortissements budget Eau (Délib.),
- 6) Vote des subventions (Délib.),
- 7) Vote des budgets Primitifs Commune et Eau (Délib.),
- 8) Augmentation du temps de travail de Mme IHARASSARRY (Délib.),
- 9) Questions orales.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ajouter une délibération concernant un avis sur le schéma de mutualisation de services de la communauté de communes.

1) Le P.V. du 15 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

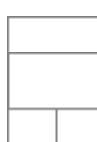
2) Vote des comptes de Gestion Commune et Eau 2022 (Délib.),

Madame le Maire présente les comptes administratifs de la Commune et de l'Eau :

*** Commune**

Dépenses d'exploitation	140 777,20 €
Recettes d'exploitation	188 975,00 €
Solde des restes à réalisés 2022 ex CCAS	1 028,38 €
Résultat de fonctionnement 2022	+ 49 226,18 €
Résultat de clôture (2021+ 2022) (55 508,84 + 49 226,18)	+104 735,02 €
Dépenses d'investissement	61 096,41 €
Recettes d'investissement	26 042,38 €
Solde des restes à réalisés 2022 ex CCAS	1 000,00 €
Résultat d'investissement 2022	- 34 054,03 €
Résultat de clôture (2021+ 2022) (48 526,26 - 34 054,03)	+ 14 516,23 €

***Eau**



Dépenses d'exploitation	54 470,60 €
Recettes d'exploitation	51 387,96 €
Déficit de fonctionnement 2021	-3 082,64 €
Résultat de clôture (2021+ 2022) (7 242,61 - 3 082,64)	4 159,97 €
Dépenses d'investissement	9 808,36 €
Recettes d'investissement	1 721,31 €
Résultat d'investissement 2021	-8 087,05
Résultat de clôture (2020 + 2021) (4 931,53 – 8 087,05)	-3 155,52€

Les Comptes Administratifs 2022 de la Commune et de l'Eau sont approuvés par 7 voix pour. Mme le Maire, avec le pouvoir de M. BAZET, n'a pas pris part au vote.

3) Vote des comptes Administratifs 2022 Commune et Eau (Délib.).

Madame le Maire, après s'être assurée de la cohérence entre les comptes administratifs et les comtes de gestion élaborés par la trésorerie déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par la trésorerie, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.

Par conséquent, Mme le Maire vise et certifie conforme les compte de gestion de l'année 2022 pour la Commune et l'Eau.

La décision est approuvée à l'unanimité par le conseil

4) Affectation des résultats Commune et Eau (Délib.).

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'année 2022 et considérant la sincérité des écritures, le conseil décide d'affecter les résultats au report sur l'exercice 2023.

5) Vote des amortissements budget Eau (Délib.).

Les amortissement des installations techniques et autres matériels et outillages sont de 1 697 €

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

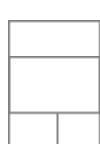
6) Vote des subventions (Délib.).

Le Compte Administratif Fonctionnement de l'Eau 2022 présente un déficit de 3 082,64 mais clôture avec un faible excédent de 4 159,97 €

Cette dégradation constante des résultats provient de l'assainissement des comptes qui avaient été considérablement faussés par des décalages de factures, des avoirs non traités, des pénalités de retards importantes, non compensés par les avoirs obtenus sur l'achat d'eau et sur des redevances trop payées.

L'analyse montre que le déficit d'exploitation du Service des Eaux est « structurel ». Mme le Maire propose, après l'augmentation des tarifs décidée au conseil du 15/03/2023 de verser une subvention exceptionnelle de 15 000 € du budget de fonctionnement de la commune vers le budget de fonctionnement de l'eau.

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision.



7) Vote des budgets Primitifs Commune et Eau (Délib.)

Madame le Maire présente les documents des budgets élaborés par M. DUVAL et M. LEPEUPLE.

I - COMMUNE

Dépenses d'exploitation	244 396 €
Recettes d'exploitation	139 661 €
Déficit de fonctionnement 2023	-104 735 €
Résultat de clôture (2022+ 2023) (104 735 -104 735)	0,00 €
Dépenses d'investissement	93 557 €
Recettes d'investissement	79 040 €
Déficit d'investissement 2023	- 14 516 €
Résultat de clôture (2022 + 2023) (14516 - 14 516)	0,00 €

II - EAU

Dépenses d'exploitation	42 921 €
Recettes d'exploitation	38 761€
Déficit de fonctionnement 2023	-4 159 €
Résultat de clôture (2022+ 2023) (4159-4159)	0,00 €
Dépenses d'investissement	2 100 €
Recettes d'investissement	5 256 €
Résultat d'investissement 2023	3 156 €
Résultat de clôture (2022 + 2023) (-3 156 +3 156)	0,00 €

Les budgets 2023 de la Commune et de l'eau sont approuvés à l'unanimité.

8) Augmentation du temps de travail de Mme IHARASSARRY (Délib.)

Monsieur Philippe IHARASSARRY ne prend part ni au débat et ni au vote.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail de l'Adjoint technique de 5 heures par mois afin que les travaux d'entretien des fleurissements de la commune soient pris en charge.

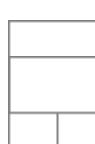
Cette modification prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2023 et sera saisonnalisée d'avril à octobre.

Le Comité Social Territorial (CST) du 16 mai 2023 sera immédiatement saisi de cette modification.

9) Délibération sur le schéma de mutualisation de services de la communauté de communes (délib)

Considérant que ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres et que le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Vu l'ensemble de ces éléments le Conseil Municipal



- Approuve le schéma de mutualisation de la Communauté de communes du Vexin Normand, ci-après annexé ;
- Adresse une copie de la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Vexin Normand.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 30 mn.

